

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****De la séance du 9 décembre 2002****Présents**

Jean-Emmanuel COMBES, Emmanuel GOLDSTEIN, Patrice-Michel LANGLUME, Christian LARGER, François RACHLINE.

Léonore BELGHITI, Manuel BOUGEARD, Jean-Baptiste GOULARD, Antoine COLOMBANI, Caroline RICCI.

Amélie de CREPY-ALEXIS.

Jacques ANDREANI, Marie-Louise ANTONI, Jean-Paul FITOUSSI, René REMOND, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Serge BERSTEIN (procuration J.F. SIRINELLI), Jean-Jacques GABAS, Bruno MAQUART (J.E. COMBES).

Kamal AMAKRANE, Marion MIOSSEC, Pierre CHASSAT.

Bernadette MILOME, Jocelyne TRILLAUD.

Marie-Pierre de la GONTRIE, Michel PEBEREAU, Jacques REVEL, Jacky RICHARD, Jean-François TROGRIC.

Assistaient à la réunion

M. Richard DESCOINGS	directeur,
M. Guillaume PIKETTY	directeur adjoint,
Mme Morgane LE BERRE	directrice de la scolarité,
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la Communication,
Mme Nelly HOUSSAYE	représentante du recteur,
Mme Ghislaine FAU	chargée de mission, responsable de l'aide sociale,
M. Dominique REYNIÉ	directeur de l'école des DESS d'entreprise,
Mme Federica CAPRANICO	responsable de Sciences Po Avenir,
Mme Ruth GROSRICHARD	secrétaire générale de la DAIE.

I.	DESS en apprentissage.	p. 2
II.	Résolutions complémentaires sur le Cycle du diplôme.	p. 5
III.	Accords internationaux.	p. 6
IV.	Audition de Sciences Po Avenir.	p. 9
V.	Informations sur les élections 2003.	p. 12
VI.	Adoption du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2002.	p. 12

CONSEIL DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2002

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de François Rachline.

I. DESS MARKETING EN APPRENTISSAGE

a) Exposé

Dominique REYNIE présente le projet de DESS Etudes de marché et stratégies marketing en apprentissage. Il rappelle que le DESS en formation initiale, qui offre une double formation aux métiers des études de marché et au marketing, a été créé en 1971 par Alain Lancelot et Pierre Weil. Il connaît depuis un grand succès auprès des étudiants et des entreprises. On observe depuis plusieurs années un nombre très élevé de candidatures à ce DESS. Il y a environ 550 candidats chaque année pour une trentaine de places, le nombre de places étant limité par le statut même du DESS. Les candidats à l'admission dans ce DESS ont une formation à bac + 4 et ont souvent un très bon niveau. Pour leur offrir plus de places, il est proposé aujourd'hui de doubler ce DESS en formation initiale par un DESS en apprentissage, ce qui permettrait, à partir de janvier 2003, de recruter 60 étudiants de plus selon des modalités légèrement différentes. Les enseignements proposés dans le cadre du DESS en apprentissage seraient les mêmes que dans le DESS classique, mais avec une organisation différente. Le volume horaire global, à savoir 405 heures d'enseignement sur les métiers des études de marché et du marketing, serait le même. L'ambition de la double formation serait conservée. Mais alors que le DESS en formation initiale s'étale sur 18 mois, le DESS en apprentissage se ferait en 12 mois. Les étudiants auraient un statut sensiblement différent, puisqu'ils seraient en même temps salariés de l'entreprise qui les recruterait en apprentissage pendant 12 mois. Ils recevraient un salaire mensuel égal à 53 % du SMIC. Ayant un statut de salariés, ils bénéficieraient d'une série d'avantages liés à ce statut, notamment les congés payés et la possibilité d'accéder à une indemnité chômage après le DESS s'ils ne trouvent pas immédiatement un emploi. Si l'entreprise où ils étaient en apprentissage les recrute définitivement, l'année d'apprentissage est comptabilisée comme une année d'ancienneté. Généralement, en ce qui concerne ce type de DESS, 80 % des étudiants en apprentissage sont recrutés par les entreprises qui les ont accueillis pendant un an. Un DESS en apprentissage de ce type existe déjà à Paris II et la majorité des étudiants sont recrutés par l'entreprise où ils ont fait leur apprentissage. Plusieurs effets positifs sont liés à ce type de filière. Ce statut de salarié en apprentissage a des effets de justice sociale en ouvrant une nouvelle modalité de financement des études. Cela devrait favoriser l'accès à ce DESS des candidats qui viennent de province, pour qui le prix des logements à Paris est un obstacle important. Cela répondrait partiellement à ces difficultés. Pour tous les étudiants concernés, il s'agit d'un revenu régulier. Même s'il est modeste, il est plus important que celui de la plupart des étudiants accueillis en formation initiale. Cela aurait également un effet positif en ce qui concerne l'offre de formation de Sciences Po en études et stratégie marketing au niveau du 3ème cycle. Si cette filière est mise en place, on accueillera deux fois plus d'étudiants, ce qui permettra de réduire les effets d'une sélection trop sévère, étant donné l'excellent niveau des candidats. Par ailleurs, la formation en apprentissage bénéficie du soutien du Conseil régional d'Ile-de-France. La création de ce DESS marketing en apprentissage devrait permettre de renforcer les liens de Sciences Po avec le Conseil régional, qui sont de plus en plus importants en matière de formation. Cela permettrait aussi de resserrer les liens déjà étroits avec les entreprises. Dominique Reynié précise que les étudiants sont d'abord sélectionnés par Sciences Po. Ce n'est qu'après leur admission

qu'ils recherchent une entreprise acceptant de les accueillir pendant un an dans le cadre du contrat en apprentissage. Les étudiants sont doublement encadrés, puisqu'ils reçoivent une formation à Sciences Po et sont suivis par un tuteur dans l'entreprise. Ce tuteur est en relation régulière avec l'équipe pédagogique de Sciences Po. L'entreprise a des obligations dans le cadre de l'apprentissage, notamment une forte obligation pédagogique d'encadrement et de formation de l'étudiant. Cette relation entre l'étudiant salarié, l'entreprise et l'institution de formation s'organise avec la participation du centre Formasup de Paris, institution qui s'occupe de suivre les dossiers d'apprentissage. La relation directe entre l'étudiant salarié et son employeur est gérée par Formasup, qui examine notamment les contentieux éventuels et des demandes non satisfaites.

b) Questions et observations

Léonore BELGHITI demande si le salaire perçu par l'étudiant salarié est pris en compte dans l'attribution des bourses.

Richard DESCOINGS répond par l'affirmative. Il serait absurde de traiter de la même manière des étudiants qui n'ont aucun revenu personnel et des étudiants qui ont un revenu. Cela introduirait des inégalités.

Jean-Paul FITOUSSI souligne que le supplément de revenu pour les étudiants en apprentissage est la contrepartie d'un travail qui les assujettit pour une partie de leur scolarité. Il faut tenir compte du fait que parce qu'ils sont en apprentissage, ils effectuent leurs études dans de moins bonnes conditions que les autres.

Dominique REYNIE partage l'avis de Richard Descoings. L'un des avantages de l'apprentissage est également de diminuer la pression sur les demandes de bourses, pour concentrer les bourses sur les étudiants qui n'ont pas d'autre revenu. Il précise que le DESS marketing en formation initiale contraint les étudiants à suivre deux stages de 3 mois minimum chacun. En réalité, ce sont souvent des stages de 5 mois chacun. Pendant les 18 mois de la formation initiale, les étudiants passent 10 mois en entreprise. La différence entre les deux filières est donc moins forte qu'il n'y paraît. La principale différence est que les étudiants en apprentissage ne feront pas deux stages mais une expérience forte en entreprise pendant 12 mois, avec un système d'alternance entre Sciences Po et l'entreprise. Il y aura surtout un effet de contrainte pour l'équipe du DESS en ce qui concerne la maîtrise de l'agenda de la formation.

Christian LARGER pense que ce projet est une formidable opportunité, qui répond à un réel besoin des étudiants. Ce type de filière a été créé à l'ESSEv et dans d'autres écoles de commerce et fonctionne bien. Mais en tant que chef d'entreprise, il souligne qu'il est difficile de conjuguer une véritable fonction en entreprise une semaine sur deux. Il demande dans quelle mesure des formules plus souples peuvent être mises en place pour permettre une certaine continuité du travail de l'apprenti dans l'entreprise. Un mi-temps fonctionne mieux qu'une semaine sur deux.

Dominique REYNIE répond que plusieurs solutions sont possibles. Après avoir consulté des personnes ayant opté pour telle ou telle solution, il lui est apparu qu'aucune n'est sans inconvénient. Il est envisageable de proposer une formation à mi-temps. Mais cela contraint l'étudiant à quitter l'entreprise une fois passée la demi-journée, quelle que soit la situation de l'entreprise ou de la tâche à laquelle il était affecté. Il propose d'organiser la scolarité avec un système d'alternance qui permette à l'étudiant d'être inséré dans l'entreprise. Le calendrier qui figure dans le dossier remis aux membres du Conseil montre qu'au fur et à mesure, il passera des périodes de plus en plus longues dans l'entreprise, allant jusqu'à 10 semaines sans interruption. Mais on n'a pas trouvé de système qui fasse l'unanimité.

François RACHLINE pense que cela pose une autre question, qui est celle de la relation entre Sciences Po et les entreprises. Comme les étudiants sont d'abord recrutés par Sciences Po avant de chercher une entreprise qui les prenne en apprentissage, il imagine qu'une relation s'est déjà établie entre Sciences Po et l'entreprise. C'est peut-être là qu'il faut trouver la souplesse. Certains secteurs et entreprises se prêtent plus à l'alternance hebdomadaire que d'autres. Il faudrait pouvoir adapter les choses dans la pratique.

Dominique REYNIE est d'accord. Il est complexe de mettre en place des systèmes qui soient aussi proches que possible des besoins des étudiants et des entreprises. Il a hésité à mettre en place des systèmes différents pour une même formation en apprentissage. Mais cela aurait conduit à construire une architecture trop complexe et fragile d'occupation des salles. Il s'est efforcé de concevoir un système de compromis. L'expérience devrait permettre de créer des liens privilégiés avec les entreprises et d'adapter les situations au secteur et à l'entreprise. Les entreprises sont très favorables à ce système et sont très nombreuses à vouloir recruter des étudiants en apprentissage. Le temps permettra d'affiner le système et de l'adapter à des besoins spécifiques.

Manuel BOUGEARD souhaite rebondir sur la remarque de Christian Larger. Il lui semble qu'à l'ESSEC, l'entreprise paie les droits d'inscription plus une rémunération mensuelle. A Sciences Po, ils ne percevront que 53 % du SMIC. Il demande si cela signifie que les étudiants de Sciences Po sont moins cotés. Par ailleurs, il demande quels sont les critères de sélection de ce DESS. Enfin, il souhaite savoir s'il y a un panel d'offres des entreprises proposé par Sciences Po. Tous les étudiants ont-ils la garantie d'avoir une entreprise d'accueil ?

Dominique REYNIE répond à la première question que l'étudiant est rémunéré comme salarié et que l'entreprise verse à l'institution de formation un soutien financier au titre de la taxe d'apprentissage. Ce soutien financier est fonction de l'accord trouvé entre chaque entreprise et l'institution de formation. Il n'y a pas de barème ou de montant minimum. Dans la mesure où Sciences Po fera cela pour la première année, il est difficile de faire une estimation de ce montant. Mais il est important de convaincre les entreprises de participer au financement de la scolarité. Par ailleurs, les critères de sélection des étudiants seront les mêmes que ceux du DESS en formation initiale : on tient compte du niveau de formation, de la motivation et du projet professionnel. Une des caractéristiques du DESS marketing de Sciences Po est qu'il tient à accueillir des étudiants qui n'ont pas tous initialement une formation dominée par la gestion et le marketing. Certains étudiants ont fait de l'histoire, de la sociologie ou de la biologie et souhaitent utiliser le marketing pour préciser un projet professionnel. Par exemple, un ingénieur chimiste peut souhaiter suivre ce DESS pour faire ensuite une carrière dans la cosmétique. Les étudiants qui ont suivi une formation à dominante gestion et marketing sont cependant majoritaires. En ce qui concerne l'offre des entreprises, les choses devraient se passer comme pour les stages. Chaque année, de nombreuses entreprises proposent des stages pour les étudiants du DESS de Sciences Po. Les responsables du DESS ont envoyé à ces entreprises un courrier indiquant que Sciences Po réfléchissait à la mise en place d'une filière en apprentissage. Les entreprises ont eu une réaction très positive. Comme pour les stages, l'offre devrait être supérieure au nombre d'étudiants. Il ajoute que lorsque la qualité des stages ne satisfait pas entièrement les étudiants, les responsables du DESS les aident à trouver un stage correspondant à leur besoin de formation. C'est en particulier le cas lorsqu'ils cherchent un stage à l'étranger. Mais en raison de l'ancienneté des relations entre ce DESS et les entreprises, il n'y a aucune difficulté pour les étudiants à choisir un stage et à négocier les indemnités de stage. Cette année, 150 entreprises sont déjà candidates pour 60 étudiants.

Jean-Emmanuel COMBES n'est pas certain que Sciences Po doive imiter ce qui se fait dans les autres écoles. Ce DESS a un historique très fort et participe largement à l'excellente réputation des 3èmes cycles de Sciences Po. Il faut donc maintenir sa spécificité.

c) Vote

La création de ce DESS en apprentissage est votée à l'unanimité.

II. RESOLUTIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE CYCLE DU DIPLOME

a) *Exposé*

Guillaume PIKETTY rappelle que le 13 décembre 1999 et le 26 juin 2000, le Conseil de Direction avait souhaité définir un parcours de formation cohérent en cycle du diplôme. Ce parcours de formation est articulé autour d'un certain nombre de modules de tronc commun, de sciences sociales, de langues et d'enseignements d'ouverture, de modules de spécialisation, d'un projet collectif et d'un stage, d'un séjour d'études à l'étranger ou d'un mémoire de recherche. Ce parcours de formation cohérent débouche sur trois épreuves de diplôme. Les résolutions votées en décembre 1999 et en juin 2000 sont dans le dossier remis aux membres du Conseil de Direction. Par ailleurs, a été introduite la possibilité pour les étudiants de suivre à chaque semestre un module de formation supplémentaire, avec deux objectifs *a priori*. Le premier est de rattraper au semestre suivant un module éventuellement non validé. Le deuxième est, pour les étudiants qui le souhaitent, de compléter leur formation. Les deux résolutions complémentaires proposées aujourd'hui ont pour objectif de graver dans le marbre le principe selon lequel l'obtention du diplôme ne doit pas être permise par l'accumulation de crédits sur des modules divers et variés, mais bien par la validation du parcours de formation cohérent voulu par le Conseil de Direction. Il s'agit d'éviter que les étudiants puissent, par une accumulation par exemple d'enseignements d'ouverture validés, se dispenser de valider des modules de tronc commun ou de spécialisation beaucoup plus importants. Ces deux résolutions renvoient aux obligations de scolarité fondamentales voulues par le Conseil. L'obtention du diplôme est conditionnée par la validation des crédits attachés à ces obligations de scolarité. Ces résolutions ont été approuvées à l'unanimité par la Commission paritaire du 2 décembre.

b) *Questions et observations*

François RACHLINE propose de passer au vote. Il lit les résolutions :

“L'obtention du diplôme est conditionnée par :

1. Le respect de l'ensemble des obligations de scolarité telles que définies dans les résolutions votées par le Conseil de Direction le 13 décembre 1999 et dans les résolutions votées par le Conseil de Direction le 26 juin 2000.
2. L'obtention de 130 crédits sur les 150 correspondant aux obligations de scolarité évoquées ci-dessus.”

Jacques ANDREANI a l'impression qu'il ne s'agit que d'une résolution.

François RACHLINE répond que c'est une résolution en deux temps.

Jacques ANDREANI demande si cela remplace un autre texte.

François RACHLINE répond que ces résolutions complètent les résolutions déjà votées.

Jacques ANDREANI demande s'il n'était pas prévu auparavant qu'il fallait obligatoirement réaliser ce parcours pédagogique cohérent. Il trouve cela curieux.

Richard DESCOINGS répond que c'était implicite. Comme toujours, une règle implicite est une mauvaise règle. On a donc souhaité combler cette lacune.

Antoine COLOMBANI souligne qu'il est important de bien informer les étudiants sur ces obligations lors de l'inscription pédagogique en ligne.

c) *Vote*

Les propositions de résolution sont adoptées à l'unanimité.

III. ACCORDS INTERNATIONAUX

a) exposé

Ruth GROSRIECHARD indique que 10 accords de partenariat avec des universités étrangères sont soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil. Ils sont présentés en détail dans les documents remis aux membres du Conseil. Sur ces accords, 3 sont en Amérique latine (Pontificia Universidad catolica de Perú, Pontificia Universidade catolica de São Paulo et Universidad ICESI de Cali en Colombie) 3 en Europe (Université de Saint-Gall en Suisse, Université Humboldt à Berlin, Wissenschaftliche Hochschule für Unternehmensführung à Coblenz), 2 aux Etats-Unis (Columbia University et consortium TIRES) et 2 en Asie et Australie (Université Keio à Tokyo et Université de Queensland). Les 3 accords en Amérique latine s'inscrivent dans le développement des partenariats de Sciences Po dans cette région. Ce développement répond à l'intérêt croissant des étudiants pour cette aire géographique et culturelle, mais aussi et surtout à la montée en puissance du 1er cycle délocalisé de Poitiers. L'accord avec la PUC de São Paulo porte sur un cursus intégré sur le modèle BA / MA anglo-saxon. Cette formule permettra à des étudiants ayant commencé leurs études à la PUC de São Paulo durant quatre semestres de venir passer les deux semestres suivants dans le 1er cycle ibéro-américain de Poitiers avant de rejoindre le cycle du diplôme à Paris. Ils achèveront leur cursus en obtenant à la fois le diplôme de leur université d'origine, de niveau *undergraduate*, et le diplôme de Sciences Po. D'autres cursus intégrés sont prévus dans cette région avec la PUC de Santiago du Chili, l'Institut technologique autonome de Mexico et l'université Toreuato di Tella en Argentine.

En ce qui concerne les 3 accords passés en Europe, celui conclu avec l'université de Saint-Gall prévoit la mise en place d'un double diplôme en deux ans. Ce cursus comporte quatre semestres, dont deux passés à Saint-Gall et deux à Paris, qui conduisent à l'obtention du diplôme de Sciences Po et du Mastère de Saint-Gall. Ce double diplôme fait écho à ceux qui existent déjà avec Columbia University et avec la Freie Universität de Berlin, auxquels devrait s'ajouter le double diplôme prévu avec la London School of Economics. Ces doubles diplômes sont une manifestation forte du positionnement de Sciences Po dans le champ universitaire international.

En ce qui concerne les 2 accords conclus aux Etats-Unis, le premier est un programme de BA / MA en affaires publiques et internationales à Columbia. Il s'agit d'un cursus intégré. Une partie des études seront effectuées par des étudiants de Columbia dans leur université pendant trois ans. Ils rejoindront ensuite Sciences Po pour obtenir le diplôme de l'IEP de Paris, ayant déjà obtenu le BA de Columbia. Le deuxième accord porte sur le programme TIRES (*Transnationalism, International Migration, Race, Ethnocentrism and the State*), organisé sous l'égide d'un consortium transatlantique composé de huit universités américaines et européennes, dont Sciences Po.

L'accord passé avec l'université de Queensland, qui est le quatrième accord passé par Sciences Po avec une université australienne, répond à une forte demande des étudiants. L'accord avec l'université Keio est une simple régularisation. Il fallait le soumettre au Conseil pour la mise à jour due au passage à l'euro, les sommes étant indiquées en francs dans l'accord initial.

b) questions et observations

Jean-Paul FITOUSSI souligne que tous ces accords offrent une opportunité formidable aux étudiants. Ils sont passés avec des universités qui semblent de bonne qualité. Il tient par ailleurs à féliciter les étudiants de Sciences Po. Lors d'une conversation avec Joseph Stiglitz, qui enseigne à Columbia, celui-ci lui a dit avoir des étudiants de Sciences Po dans ses cours et avoir été frappé par leur qualité vis-à-vis des autres étudiants de son cours.

Emmanuel GOLDSTEIN s'interroge sur les procédures d'admission. Jusqu'à présent, il avait compris que Sciences Po sélectionnait les étudiants envoyés à l'étranger, sauf opposition de l'université d'accueil. Il voit que certains accords présentés aujourd'hui prévoient un jury conjoint ou une procédure d'admission conjointe. Il demande à quoi cela correspond.

Ruth GROSRIKARD répond que les procédures d'admission conjointes concernent les cursus intégrés. C'est le cas pour le cursus intégré avec la PUC de São Paulo. Dans la mesure où une partie de la scolarité aura lieu dans l'université d'origine et s'achèvera à Sciences Po, le jury d'admission est conjoint.

Christian LARGER indique que lors d'un voyage en Chine, il a rencontré les universitaires du département de langues étrangères des universités de Beijing et Shanghai. Ceux-ci lui ont expliqué l'extrême difficulté pour des étudiants européens de s'adapter à la langue chinoise. Sur l'accord avec l'université Keio au Japon, il est écrit que le niveau de langue requis implique d'avoir des bases de japonais. Mais plus haut, il est indiqué que les cours sont en japonais selon la majeure choisie, avec possibilité de mise à niveau en japonais. Il demande quel est le vrai niveau de japonais requis pour suivre ces enseignements.

Ruth GROSRIKARD répond que la question soulevée par Christian Larger concerne également d'autres langues. Elle concerne le chinois, l'arabe et le japonais, ainsi que le russe à un moindre degré. Pour ces langues, dans la plupart des cas, même si les étudiants sont envoyés dans des universités qui offrent une variété d'enseignements, ils sont conçus surtout dans une perspective de séjour linguistique. Certains d'entre eux sont plus avancés que d'autres et peuvent éventuellement suivre des enseignements dans la langue, mais la plupart suivent des enseignements de langue.

Jacques ANDREANI souhaite attirer l'attention sur la question du financement. L'un des grands avantages des accords d'échange est la réciprocité financière, surtout avec les universités américaines. Or il constate que certains des accords présentés aujourd'hui ne prévoient pas cette réciprocité financière, par exemple Saint-Gall. Il suppose que cette excellente université privée doit avoir des droits de scolarité très élevés. L'accord avec Columbia est ambigu sur la question de la réciprocité financière. Il lui semble que pendant les trois années que les étudiants de ce programme passeront à Columbia, ils auront toutes les charges des étudiants de l'université. Cet accord renvoyant à un accord préexistant, il demande ce qu'il en est.

Richard DESCOINGS répond que les universités américaines ont un principe simple : *"No fees, no degree"*. Certains accords prévoient un échange, ce qui implique une réciprocité financière. D'autres accords prévoient des formations aboutissant à des diplômes. Pour ceux-ci, il est soit très rare, soit impossible, d'obtenir une gratuité totale des droits de scolarité. Il est déjà compliqué d'obtenir la réciprocité financière dans le cas d'un échange qui ne conduit pas à un diplôme.

Jacques ANDREANI demande si cela n'a pas pu être négocié avec Saint-Gall.

Ruth GROSRIKARD répond que l'accord avec Saint-Gall n'entrera en vigueur qu'en 2004. Des discussions ont lieu actuellement sur l'ensemble des modalités.

Manuel BOUGEARD demande quel est le montant des droits de scolarité à l'université de Saint-Gall.

Ruth GROSRIKARD répond qu'elle ne les connaît pas encore. Les négociations ne sont pas terminées. (Information ultérieure au Conseil de direction du 9 décembre 2002 : le montant des droits d'inscription à Saint Gall pour les étudiants de Sciences Po inscrits en double diplôme est équivalent à ce qu'ils paient à Sciences Po).

Manuel BOUGEARD souligne qu'il s'agit ici d'un accord d'échange. Il devrait être possible d'obtenir la réciprocité financière.

Richard DESCOINGS répond que l'accord avec Saint-Gall débouche sur l'obtention d'un double diplôme. La réciprocité devrait être difficile.

François RACHLINE demande quelle est la philosophie de Sciences Po en ce qui concerne la quantité de doubles diplômes à créer. Il souhaite savoir s'ils sont créés au coup par coup ou si Sciences Po s'est fixé un objectif en la matière.

Richard DESCOINGS rappelle qu'en ce qui concerne les accords de doubles diplômes et de cursus intégrés, Sciences Po a deux options. La première est de ne pas passer de tels accords et de laisser les étudiants se débrouiller comme ils le peuvent. La seconde est de passer ces accords et d'obtenir une diminution sensible du coût de l'obtention des formations des universités partenaires. Lorsqu'un cursus de deux années menant à deux diplômes comprend une année à Sciences Po et une année dans une université d'accueil, le coût du diplôme dans l'université d'accueil est divisé par deux. Il faut donc bien réfléchir. Souhaite-t-on ne rien faire ou bien souhaite-t-on réduire sensiblement le coût d'obtention d'un diplôme dans une autre université ? Dans certains accords particulièrement avantageux, le coût est même divisé par quatre. C'est le cas du double diplôme avec la SIPA de Columbia University. L'obtention du *Master's degree* de relations internationales de Columbia coûte 25 % du tarif normal.

En ce qui concerne le nombre d'accords de ce type, il ne peut être que restreint, pour deux raisons. La première est qu'il faut une immense confiance entre deux établissements universitaires pour accepter de reconnaître qu'une année passée dans une université est parfaitement équivalente à la même année passée dans l'autre université. Ce sont généralement des accords qui ont été précédés d'autres formes de coopération plus légères, par exemple la mobilité étudiante ou la mobilité académique. Ce n'est pas pour rien qu'un double diplôme a été créé avec la Freie Universität de Berlin. On fêtera en janvier prochain le dixième anniversaire des relations de Sciences Po avec cette université. De même, Sciences Po a des relations anciennes avec Columbia et avec la LSE. La deuxième raison est que les accords de double diplôme réalisent une des formes d'accréditations possibles, qui est l'accréditation internationale par des pairs. Il y a trois formes d'accréditations imaginables. La première est l'accréditation nationale, qu'on appelle en France les diplômes nationaux avec une habilitation nationale. La deuxième est l'accréditation européenne. Il y a aujourd'hui des négociations difficiles au sein de la Communauté européenne sur la possibilité de délivrer un titre de mastère européen. Enfin, il y a deux formes d'accréditation internationale sur une base non étatique : soit des systèmes d'accréditations multilatérales de type EQUIS ou réseaux de MBA, soit une reconnaissance par les pairs. Cette dernière suppose que les universités avec lesquelles Sciences Po passe des accords soient elles-mêmes de très haut niveau. Il ne peut pas dire exactement combien d'accords de doubles diplômes seront passés. Mais il ne devrait pas y en avoir plus d'une dizaine.

Jacques ANDREANI demande un rappel des doubles diplômes qui existent déjà.

Ruth GROSRIECHARD répond que Sciences Po a des doubles diplômes avec Columbia, avec la Freie Universität de Berlin, avec l'Université de Saint-Gall et très prochainement avec la LSE.

Richard DESCOINGS indique que s'y ajoutent des cursus intégrés, organisés en commun sur les cinq années qui mènent au mastère. Ces cursus intégrés aboutissent également à l'obtention de deux diplômes, selon des modalités différentes. Sciences Po a un accord de ce type pour un programme de relations internationales avec Johns Hopkins University, en plus des accords déjà mentionnés avec des universités d'Amérique latine.

Jean-Emmanuel COMBES demande si Sciences Po envisage d'établir une cartographie officielle des partenariats avec les universités étrangères, en montrant les flux d'étudiants et d'enseignants dans les deux sens.

Richard DESCOINGS répond que cette cartographie existe déjà. Elle figure sur le site Web de Sciences Po. Elle doit être assez efficace si on en juge par le nombre d'étudiants étrangers qui demandent à venir à Sciences Po pour profiter de ces possibilités. Par exemple, pour le programme avec la SIPA de Columbia, il y a au moins autant d'étudiants étrangers que d'étudiants français qui partent à Columbia. Les partenaires de Sciences Po constatent que l'Institut draine en Europe d'excellents étudiants d'où qu'ils viennent. Le bénéfice de ces accords n'est pas limité aux étudiants français de Sciences Po. En même temps, il faut se garder de laisser entendre que tout étudiant de Sciences Po souhaitant partir dans le cadre d'un double diplôme le pourrait. Il y a des jurys de sélection et ces doubles diplômes sont réservés à un petit nombre d'étudiants. Chaque accord prévoit le nombre d'étudiants dans chaque sens qui pourront obtenir le double diplôme. Cela s'explique par

une raison simple : pour les partenaires de Sciences Po, ces accords se traduisent par une perte sèche de revenus.

Amélie de CREPY-ALEXIS a l'impression qu'en ce qui concerne l'accord avec Columbia, il y a une différence entre le texte français et le texte anglais. Ruth Grosrichard a indiqué qu'un étudiant faisant le double cursus obtiendrait un BA, mais le texte anglais prévoit que l'étudiant venant à Sciences Po obtiendra un MA à la fin. Elle demande des précisions.

Ruth GROSRIKARD répond que dans les doubles cursus, le public cible est celui de l'université partenaire. Des étudiants de Columbia, après avoir accompli leur cursus *undergraduate* à Columbia et obtenu leur BA, intègrent Sciences Po en vue de l'obtention du mastère de Sciences Po. La perspective est celle du drainage d'étudiants venant d'une université telle que Columbia. C'est un gage de très forte reconnaissance de Sciences Po de la part de cette université et de ces étudiants.

c) vote

Les 10 accords internationaux sont adoptés à l'unanimité.

IV. AUDITION DE SCIENCES PO AVENIR

a) Exposé

Federica CAPRANICO présente le bilan d'activité de Sciences Po Avenir pour 2001-2002. Trois objectifs principaux ont guidé l'activité de ce service pendant l'année universitaire. Le premier était la finalisation du départ en stage à l'étranger des 122 étudiants de 1er cycle qui en ont fait la demande en janvier 2001. Le deuxième objectif était la diversification des occasions de rencontres avec des entreprises et des recruteurs potentiels, compte tenu de la diversité des métiers auxquels conduit le diplôme de Sciences Po. Le troisième objectif était une amélioration globale de la qualité des services proposés aux étudiants, notamment l'accueil et la souplesse dans le suivi des étudiants.

Pour atteindre ces objectifs, Sciences Po Avenir dispose de différents moyens. L'équipe de Sciences Po Avenir se compose de 7 personnes. Trois chargés de mission s'occupent respectivement du suivi des étudiants en stage de 3ème année à l'étranger, de l'organisation des forums entreprises et des manifestations orientation emploi, et du stage du cycle du diplôme et de l'orientation professionnelle des jeunes diplômés. Trois secrétaires s'occupent du suivi administratif et de l'accueil des étudiants. Sciences Po Avenir est ouvert aux étudiants du lundi au vendredi de 13h à 17h 30. Une salle de consultation équipée de 8 postes informatiques permet aux étudiants de consulter les offres de stages et d'emplois de Sciences Po Avenir, qui sont également consultables à distance, ainsi que les sites internet des entreprises et les sites de recrutement qui les intéressent. Les étudiants disposent également d'un fonds documentaire en libre accès. Des permanences d'orientation quotidiennes sont tenues par les chargés de mission pendant deux heures, ce qui permet aux étudiants de s'entretenir avec eux sans rendez-vous. Les étudiants peuvent également avoir des entretiens individuels d'orientation sur rendez-vous.

En ce qui concerne l'accueil des étudiants, Sciences Po Avenir a reçu 8200 visites d'étudiants et 2600 visites de jeunes diplômés en 2001-2002. Pour l'aide à la recherche de stages, 2135 offres de stages ont été diffusées. En 2001-2002, 1582 stages ont été effectués par les étudiants de Sciences Po tous cycles confondus. 29 % de ces stages ont été effectués à l'étranger. 53 stages ont été faits par des étudiants de 1er cycle, 762 par des étudiants du cycle du diplôme et 767 par des étudiants de 3ème cycle, surtout en DESS, et des étudiants hors scolarité. S'il est vrai que les DESS diffusent eux-mêmes des offres de stages et assurent un contact entre les étudiants et les entreprises, c'est Sciences Po Avenir qui s'occupe du suivi administratif des conventions. Les stages du cycle du diplôme font partie intégrante du cursus d'études. Ils demandent une attention particulière de la part des étudiants. Il est très important de choisir un bon stage pour l'orientation professionnelle. Les étudiants demandent à Sciences Po Avenir de prendre en considération leur idée de stage. Le service donne un accord par rapport à leur souhait de majeure de spécialisation. Une convention de stage est ensuite établie. Après le stage, les directeurs de stages sont interrogés sur la qualité du travail fourni par l'étudiant.

Les crédits correspondant à la validation du stage sont ensuite accordés. En ce qui concerne la 3ème année à l'étranger, 46 étudiants ont effectué un stage à l'étranger en 2001-2002. S'il y a eu 53 stages effectués, c'est parce que certains étudiants ont fait deux stages pendant l'année. Cette année, 122 étudiants sont en stage dans le monde entier. La préparation et l'organisation de l'année à l'étranger se font par la diffusion d'offres de stages et par un suivi individuel de chaque étudiant. Alors que pour les stages du cycle du diplôme, les étudiants font leurs propres démarches pour obtenir un stage, en 1er cycle, Sciences Po Avenir sert de relais et propose les candidatures des étudiants aux organismes d'accueils. Les étudiants qui ont un projet précis peuvent cependant accomplir eux mêmes les démarches nécessaires. Pour aider les étudiants, Sciences Po Avenir a un certain nombre d'outils, notamment des ateliers pour apprendre à rédiger CV et lettres de motivation en français et en langues étrangères, des entretiens individuels et la mise à disposition des étudiants des contacts à l'étranger.

En ce qui concerne l'aide à la recherche du premier emploi des jeunes diplômés, Sciences Po Avenir a diffusé 631 offres d'emploi en 2001-2002. Les jeunes diplômés le souhaitant peuvent bénéficier des services de Sciences Po Avenir jusqu'à deux ans après le diplôme. Ils disposent d'un mot de passe pour consulter les offres d'emploi sur Internet, ont accès à la salle de documentation et peuvent faire l'objet d'un suivi individuel. En 2001-2002, 200 jeunes diplômés se sont déclarés en recherche active d'emploi. Ils ont entre autres participé à une partie des événements organisés pour faciliter les rencontres entre les entreprises et les étudiants de Sciences Po. Parmi ces événements, deux grands forums entreprises sont organisés chaque année. 48 entreprises étaient présentes en novembre 2001 et 61 entreprises en mars 2002. Pour l'année universitaire en cours, 40 entreprises ont participé au forum de novembre 2002 et 58 sont en cours d'inscription pour le forum de mars 2003. Les forums sont consacrés au recrutement pour les stages et le premier emploi.

Par ailleurs, plusieurs manifestations de rencontres et d'orientation ont été organisées en 2001-2002. Ainsi, Sciences Po Avenir a aidé les étudiants de Sciences Po à se rendre au forum "Agir ensemble" organisé sur le campus d'HEC. Ce forum, consacré aux ONG travaillant dans le secteur du développement et de l'humanitaire, proposait des stages dans ces secteurs. Sciences Po Avenir a collaboré avec les projets collectifs qui ont organisé des rencontres avec les métiers de la culture et les métiers du développement. A la suite des rencontres des étudiants, Sciences Po Avenir a organisé des entretiens individuels d'orientation avec des professionnels de ces secteurs d'activité. Cela a eu beaucoup de succès. Une réunion d'orientation professionnelle a également été organisée avec les enseignants de la majeure organisations internationales et des professionnels des organisations internationales. Sciences Po Avenir prévoit de poursuivre sur cette voie en 2002-2003.

Sciences Po Avenir a également organisé des présentations et des sessions de recrutement à Sciences Po, notamment avec des simulations d'entretiens. Des entreprises comme Unilever, Goldman-Sachs et l'Oréal ont participé à ces présentations. Des petits déjeuners organisés à la cafétéria ont permis des rencontres informelles avec les entreprises. PSA Peugeot Citroën a été présent au cours de trois matinées de présentation des différents métiers du groupe. Ont également été accueillis dans le cadre de ces petits déjeuners la BNP-Paribas, Andersen, Bouygues Construction et le CIC en collaboration avec le club voile de Sciences Po. Sciences Po Avenir a informé les étudiants de Sciences Po sur des jeux d'entreprise proposés par Pechiney, Bouygues Construction et l'Oréal et a aidé à la constitution d'équipes participant à ces jeux.

Enfin, Sciences Po Avenir a négocié des bourses allouées par la Fondation Jeunesse Internationale et la Fondation de France à des étudiants partant pour des stages de terrain dans les métiers du développement. Ces bourses seront attribuées deux fois par an sur des projets précis.

b) Questions et observations

Patrice-Michel LANGLUME constate que les offres d'emploi ont sensiblement baissé en 2001-2002 par rapport aux deux années précédentes. Il demande s'il y a une explication spécifique à cela. Par ailleurs, il s'étonne du fait qu'environ un quart des entreprises présentes aux forums de novembre 2001 et 2002 sont des cabinets d'avocats. Il trouve très intéressant que les cabinets d'avocats se tournent vers les étudiants de Sciences Po. Mais il n'est pas convaincu que le cursus de l'établissement prépare au travail dans des cabinets d'avocats. S'ils sont très offreurs d'emplois, il faut chercher à répondre à cette demande.

Richard DESCOINGS répond que la présence des cabinets d'avocats n'est pas nouvelle, mais qu'elle monte en puissance depuis quelques années. Les cabinets d'avocats cherchent d'abord à Sciences Po des jeunes gens qui ont une formation juridique antérieure ou parallèle, ce qui est le cas de nombreux étudiants entrés en 4^{ème} année. Ceux-ci ont une formation juridique, mais Sciences Po leur apporte une ouverture d'esprit supplémentaire par rapport aux juristes uniquement formés à l'université. La souplesse d'esprit et la distance critique vis-à-vis des cas soumis aux cabinets d'avocats sont très prisées. D'autre part, Sciences Po a une filière de spécialisation qui prépare autant au métier d'avocat qu'au métier de juge. De nombreux étudiants inscrits dans la majeure de spécialisation magistrature se préparent en réalité tout autant au barreau qu'à la magistrature judiciaire. Comme les épreuves ne sont pas fondamentalement différentes, comme cette majeure de spécialisation a pour principale fonction de former les étudiants qui ne le sont pas déjà au droit des contrats, au droit des personnes et un peu au droit pénal, cela explique qu'il y ait une forte demande des cabinets d'avocats vers Sciences Po. De l'autre côté, il y a une forte demande de la part de certains jeunes diplômés, qui trouvent dans cette première activité professionnelle la possibilité de ne pas se spécialiser trop étroitement et de développer leur façon de penser. Au dernier forum, Richard Descoings a rencontré des responsables d'entreprises recrutant des jeunes diplômés, notamment dans le contrôle de gestion, qui est aussi un des débouchés importants pour les diplômés de Sciences Po souhaitant travailler dans l'entreprise. Ces responsables d'entreprises ont expliqué que la diversité de la formation reçue par les diplômés de Sciences Po, leur esprit critique, leur expérience internationale et leurs aspirations professionnelles étaient assez mal corrélées à la nature de l'emploi proposées par ces entreprises, à la différence des écoles de commerce et des écoles d'ingénieur. Celles-ci conduisent systématiquement sur le marché des diplômés qui ont fait une classe préparatoire entre 17 et 19 ans, qui ont obtenu leur diplôme à 22 ou 23 ans et qui sont moins en décalage par rapport aux attentes des entreprises. Cela explique largement la présence importante des cabinets d'avocats.

Patrice-Michel LANGLUME propose d'élargir l'intitulé de la majeure magistrature. Les étudiants qui arrivent tout juste en cycle du diplôme risquent de croire qu'elle ne prépare qu'au concours de l'ENM.

Richard DESCOINGS propose de l'intituler "métiers du droit", puisqu'elle prépare également aux directions juridiques dans les entreprises.

Christian LARGER constate que 100 jeunes diplômés en recherche active sont inscrits à Sciences Po en novembre 2002. Cela semble confirmer qu'il y a une véritable difficulté pour les jeunes diplômés à trouver un emploi cette année.

Federica CAPRANICO répond qu'à la rentrée 2002, l'APEC a constaté une chute de 50 % des offres d'emploi pour les cadres dans les médias. Mais le nombre d'offres d'emplois qui continuent d'arriver à Sciences Po réconfortent quant à la valeur du diplôme de l'établissement.

Jean-Emmanuel COMBES pense que la présence croissante des cabinets d'avocats au forum de Sciences Po est une bonne nouvelle. Il s'agit de structures très régulatrices de l'emploi des jeunes diplômés dans la durée. Les cabinets d'avocats et d'audit ont des politiques de recrutement très étalées dans le temps, parce qu'ils ne peuvent pas se permettre de gérer des ruptures de pyramide d'âge. Même lorsque la conjoncture est moins bonne, ils continuent à recruter. En outre, ces structures sont des filières d'excellence en matière de première formation professionnelle. De nombreux jeunes formés professionnellement dans ces structures constituent un vivier pour les entreprises. Dans une période où l'emploi est difficile, c'est une bonne nouvelle. Cela ne signifie pas qu'il faudrait constituer une filière très précise menant aux cabinets d'avocats.

Emmanuel GOLDSTEIN demande si le développement d'activités alternatives comme les petits-déjeuners et les jeux d'entreprise est récent. Tous les exemples cités dans le bilan remontent à deux ans au plus. Il demande si cela remplace la présence des entreprises au forum pour certaines d'entre elles.

Federica CAPRANICO répond que cela ne les remplace pas. Les entreprises qui ont pris part à ces activités ont également participé à au moins un des deux forums.

Emmanuel GOLDSTEIN souligne que la présence aux forums mobilise un grand nombre de personnes au sein des entreprises pendant des journées entières. Les entreprises préfèrent des petites manifestations où ne viennent que les étudiants motivés.

Federica CAPRANICO répond que pour l'instant, les entreprises viennent toujours autant aux forums de Sciences Po. Mais elles demandent d'autres moments de rencontre avec les étudiants dans une optique de recrutement.

François RACHLINE propose de reporter au Conseil du 20 janvier la présentation du bilan de l'aide sociale, en raison de l'heure. Il s'agit d'une question importante qu'il serait dommage de traiter rapidement.

V. INFORMATION SUR LES ELECTIONS 2003

Guillaume PIKETTY indique que le dossier remis aux membres du Conseil de Direction contient le calendrier prévisionnel des opérations électorales 2003. Ce calendrier est décalé de deux semaines par rapport au calendrier des autres années, en raison de la Convention européenne des étudiants qui se tiendra à Sciences Po les 16, 17 et 18 janvier. A la demande des étudiants, l'administration pourrait profiter de ce décalage pour anticiper l'envoi des professions de foi des syndicats par rapport au début de la campagne. Ainsi, l'ensemble des étudiants de Sciences Po serait informé plus tôt du programme de chaque liste candidate. A la demande de Madame GORRÉE, magistrate au Tribunal administratif et présidente de la Commission de contrôle des opérations électorales, l'heure limite de dépôt des listes candidates le 14 janvier pourrait être avancée : elle serait à 10 heures et plus à 12 h 30. En dehors de cela, le calendrier est similaire à ceux des années précédentes.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2002

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

La séance est levée à 10 heures.